

PRÉSIDENTE

Direction des Affaires
Juridiques et
Institutionnelles

Service du Secrétariat
de l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

6 route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1
98849 NOUMEA
CEDEX

Téléphone :
20 30 50

Télécopie :
20 30 08

Courriel :
daji.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Laëtitia OLIVIER

N° 142850-2021/1-
ISP/DAJI

**ANNÉE 2021
N° 82-2021/RAP-COM**

**RAPPORT
de la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL)
du vendredi 19 novembre 2021**

Le **vendredi 19 novembre 2021 à 13 heures 30**, la commission de la jeunesse, des sports et des loisirs (JSL) s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Gabriel Favreau, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 129927-2021/1-ACTS** : projet de délibération portant la stratégie provinciale pour la jeunesse.

Présents :

M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Nadine Jalabert, Mme Inès Kouathé, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika et Mme Laura Vendegou.

Absente :

Mme Annie Qaeze.

Procurations* :

Mme Marie-Jo Barbier donne procuration à M. Jean-Gabriel Favreau ;
M. Alesio Saliga donne procuration à Mme Laura Vendegou.

**Conformément au règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, les procurations ne sont comptabilisées que dans le cadre du vote des projets de texte examinés et non lors du quorum d'ouverture de la réunion.*

Soit 5 membres présents et 3 membres absents ou représentés.

Participaient également à la séance en leur qualité de conseillers :

M. Lionnel Brinon, Mme Amandine Darras, Mme Nina Julié, M. Lionel Paagalua, Mme Marie-Line Sakilia, M. Petelo Sao, Mme Léa Tripodi, Mme Ithupane Tiéoué et Mme Christiane Saridjan-Verger.

Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Nicolas Pannier, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge du pôle épanouissement de la personne (SGA-DEP) ;

Ainsi que par :

Mme Christine Aïta, directrice adjointe de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
Mme Marie Benzaglou, directrice de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DAJI) ;
M. Jean-Philippe Dinh, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée par intérim (SSACA/DAJI) ;

Mme Catherine Galinié, directrice adjointe des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) ;
M. Philippe Le Poul, directeur de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) ;
Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'emploi et du logement (DEL) ;
Mme Laëtitia Olivier, gestionnaire-rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DAJI) ;
M. Nicolas Rintz, directeur des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI).

Projet de texte inscrit à l'ordre du jour

- **Rapport n° 129927-2021/1-ACTS** : projet de délibération portant la stratégie provinciale pour la jeunesse.

La jeunesse au sein de la collectivité

Les adolescents (11-18 ans) et les jeunes adultes (18-25 ans) représentent 21 % de la population de la province Sud. Des enquêtes statistiques récentes (recensement, baromètre santé/jeunes...) font état de constats préoccupants pour cette jeunesse :

- chez les adolescents : temps passé sur les écrans importants, absentéisme, obésité, difficultés d'accès aux soins, sentiment d'insécurité, comportements à risques précoces, implication dans les faits de délinquance ;
- chez les jeunes adultes : taux élevé de chômage, difficultés d'accès à un emploi stable et au logement individuel (décohabitation), inégalité d'accès au TICCS, défaut d'orientation.

En Nouvelle-Calédonie, de manière générale, les jeunes connaissent de fortes disparités en termes de réussite éducative et d'exposition aux risques sociaux et environnementaux en fonction de leurs communautés d'appartenance et de leur environnement social.

Pour la province Sud, les jeunes forment un public à la croisée de divers champs d'interventions provinciaux tels que la politique « jeunesse et sport » de soutien au développement des activités socio-éducatives, la promotion de la culture, l'action sanitaire et sociale, les mesures d'aides à l'emploi ou au logement...

La famille, la parentalité, la construction d'une communauté de soutien et de liens autour de chaque jeune sont essentielles à son épanouissement. L'engagement des jeunes dans des activités sportives, artistiques, culturelles ou de loisirs organisées à leur profit est également indispensable à leur développement positif. Aussi afin d'améliorer la vie des jeunes, la province Sud a décidé de s'appuyer sur le modèle de prévention Planet Youth, très facilement transférable à toute les communautés.

Un diagnostic de l'action provinciale en faveur de la jeunesse a été réalisé en avril 2021 et a permis de recenser 73 actions sectorielles conduites par la province et visant directement ou indirectement les jeunes. L'effort financier global de la collectivité a été évalué à près de 3,2 milliards de francs CFP. Il se concentre sur divers enjeux :

- la réussite éducative ;
- la pratique d'activités culturelles, sportives et de loisirs ;
- la formation, l'insertion professionnelle ;
- l'exercice de la citoyenneté ;
- la vie étudiante.

Bien que prenant en compte la diversité des problématiques, cette action émiétée est peu lisible tant pour les partenaires que pour les administrés ce qui obère la coordination des acteurs autour de la priorité jeunesse.

L'articulation des interventions provinciales autour d'objectifs communs permettrait de mieux anticiper les défis que rencontrent la jeunesse à court et moyen terme et d'y apporter des réponses « impactantes ».

Les objectifs de la délibération

En réponse à ces constats, il est proposé de doter la collectivité d'une feuille de route, qui permette, à

partir des dispositifs existants et des projets structurants de la mandature, de développer une approche globale des problématiques et des besoins des jeunes âgés de 12 à 25 ans sur la période 2021-2025.

La stratégie jeunesse tient une place adéquate dans l'écosystème de stratégies existantes tant en interne qu'à l'extérieur de la collectivité. En interne, elle s'aligne sur les ambitions qui visent les jeunes dans le Plan stratégique adopté par l'Assemblée le 12 mai 2021, et prend en compte les objectifs du plan provincial de prévention de la délinquance (2019-2022) et de la politique éducative provinciale (2020-2023). A l'externe, les cadres stratégiques du gouvernement sont également pris en considération (Plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, plan jeunesse, projet éducatif) ainsi que le Cadre régional de développement de la jeunesse dont le suivi est assuré par la Communauté du Pacifique Sud.

Un objectif global est visé : « Améliorer les conditions d'autonomisation des jeunes de la province Sud. Permettre à l'action provinciale en faveur de la jeunesse de gagner en lisibilité et en cohérence. ».

Quatre objectifs spécifiques sont déclinés :

- protéger les jeunes (veiller sur leur condition physique, morale et affective) ;
- accompagner les jeunes dans leurs parcours de réussite ;
- contribuer à l'épanouissement et l'engagement citoyen des jeunes ;
- adapter la gouvernance de la politique jeunesse.

Enfin la présente stratégie prévoit des modalités de suivi et d'évaluation distinctes et ouvre la voie d'une gouvernance partenariale qui tend vers l'implication des jeunes eux-mêmes.

Les principales actions proposées

Les actions prévues dans le cadre du titre 1 visent à une meilleure information et prise en charge des jeunes vulnérables et de leur famille. Elles prévoient l'accompagnement par la province des actions de prévention sanitaires ciblées sur les jeunes, une prise en charge adaptée au sein des centres médico-sociaux et notamment le recours à l'activité sportive pour lutter contre les addictions et la sédentarité.

Sur le plan social, le décrochage scolaire et les difficultés des parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales sont désignées comme des enjeux de premier plan donnant lieu à une montée en puissance des dispositifs d'action sociale existants tels que le module de rappel à la responsabilité parentale ou encore les mesures d'actions éducatives.

Enfin, le projet de foyer pour mineurs délinquants de Néméara (Bourail) est ici envisagé comme un outil au service de l'objectif d'apporter des solutions pérennes à l'exclusion des jeunes en difficultés. La province se propose d'être motrice d'une discussion pays nécessaire à la mise en cohérence des acteurs œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance.

Le titre 2 est centré sur l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de réussite, en premier lieu éducatif, à travers le développement, au sein de l'Espace jeunes, d'une activité de pré-information sur l'orientation scolaire, en parallèle de son activité d'orientation professionnelle menée en lien avec la DEL. Les dispositifs d'excellence (internats d'excellence, bourses et prix) sont promus en tant qu'outils provinciaux au service de la réussite éducative de tous. Enfin, les difficultés d'accès à l'emploi et au logement sont posées comme un double défi pour les jeunes, qui trouve une réponse à travers les dispositifs tels que : le dispositif d'insertion par le logement et par l'emploi (DILE) et le passeport premier logement.

Le titre 3 est intimement lié à la nécessité de soutenir l'épanouissement des jeunes, dont l'engagement citoyen est une forme d'expression. Il entérine le déploiement, sur la période de mise en œuvre de la stratégie, du pass'sport et culture. La province consacre également la poursuite de ses efforts en matière d'accueil et de mise à disposition de volontaires du service civique. Au-delà, elle s'engage à mener une action volontariste pour soutenir des projets portés directement par les jeunes ou leurs établissements scolaires dans les domaines de la transmission de la culture, de l'égalité femmes/hommes et du développement durable.

Le titre 4 prévoit les modalités de pilotage de la présente stratégie avec la désignation d'un référent au sein de la direction de la culture, de la jeunesse et des sports, de son suivi et de l'organisation des réunions annuelles du Comité de suivi partenarial. En outre, la province, à travers l'adaptation de la

gouvernance de la politique jeunesse, poursuit un but d'objectivation de la situation des jeunes sur son territoire, se traduisant par la réalisation d'enquêtes sur les adolescents et les jeunes adultes, au travers notamment du dispositif « bien dans ses claquettes » mené en partenariat avec l'Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie.

Suivi et évaluation

Des indicateurs ont été construits pour le suivi de chacune des 26 activités que compte la stratégie jeunesse. Ils feront l'objet d'un suivi en interne et d'un « reporting » annuel.

D'autres indicateurs ont été sourcés dans les principaux travaux statistiques existants sur la jeunesse pour une évaluation externe à terme de l'impact de la stratégie en lien avec les résultats attendus. Ils sont listés ci-après :

Objectif global	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Indicateurs de résultat
Améliorer les conditions d'autonomisation des jeunes de la province Sud. Permettre à l'action provinciale en faveur de la jeunesse de gagner en lisibilité et en cohérence.	1. Protéger les jeunes	Les jeunes sont régulièrement informés sur les risques sanitaires auxquels ils sont exposés et bénéficient d'une prise en charge adéquate.	Date de la dernière visite chez un professionnel de santé chez les 10-18 ans.
		Les parents sont impliqués dans la lutte contre le décrochage et les dynamiques d'auto-exclusion des jeunes.	Absentéisme scolaire sans permission au cours des 30 derniers jours chez les 10-18 ans.
		Les problématiques des jeunes mineurs les plus vulnérables sont prises en charge dans leur globalité	A définir.
	2. Accompagner les jeunes dans leurs parcours de réussite	Les jeunes sont accompagnés dans leur orientation scolaire et professionnelle	Amélioration du niveau de diplôme des 25-34 ans ; Niveau de diplôme des jeunes kanak et des jeunes wallisiens entre 25 et 34 ans.
		Les talents sont repérés et soutenus	Nombre de lauréats des prix d'excellence, du prix d'encouragement à la recherche (PER) et de la Bourse d'enseignement artistique (BEA).
		Les jeunes adultes sont accompagnés vers l'emploi et l'accès au logement	Nombre de NEET ; Mode d'hébergement des demandeurs âgés de moins de 30 ans.
	3. Contribuer à l'épanouissement et l'engagement citoyen des jeunes	L'accès des jeunes aux divertissements et aux loisirs sportifs et culturels est soutenu.	Nombre d'adolescents déclarant ne jamais faire du sport en dehors des heures de cours ; Date de la dernière activité culturelle (déclinaison par genre).
		L'engagement des jeunes au service de la collectivité est valorisé.	Part des jeunes déclarant avoir déjà réalisé une activité de volontariat dans sa tranche d'âge (déclinaison par genre).

		Les jeunes ont accès à leur histoire et leur culture.	Pourcentage des jeunes déclarant avoir quelqu'un dans leur entourage qu'ils peuvent interroger sur leur culture (déclinaison par genre).
4. Adapter la gouvernance de la politique jeunesse		La situation des jeunes sur le territoire de la province est objectivée	Indicateurs fournis par l'enquête « bien dans ses claquettes ».
		Le pilotage transversal en interne est organisé et prévoit l'implication des jeunes	Création au sein de l'espace Jeunes d'un collectif jeunes
		Des partenariats structurants sont établis	Partenariat dans le cadre de l'agence sanitaire et sociale

Une présentation a été faite par M. Le Poul.

Dans la discussion générale, Mme Jalabert a souhaité connaître les actions qui seront déclinées dans le plan stratégique concernant la santé morale et affective des jeunes.

M. Bergery a répondu que c'était l'objet même de la délibération proposée aujourd'hui puisqu'elle consiste en une feuille de route sur les actions mises en place avec la direction de la culture, de la jeunesse et des sports (DCJS) mais aussi d'autres directions comme la direction provinciale de l'action sanitaire et sociale (DPASS). La question de la jeunesse concerne toutes les directions provinciales d'où la proposition d'un ensemble d'actions transversales afin d'apporter des réponses précises. Mme Jalabert a souligné l'intérêt d'une approche pluridisciplinaire toujours positive dans les prises en charge en faveur des jeunes.

Mme Kouathé est revenue sur les objectifs d'accompagnement et la question des partenaires en précisant qu'il serait intéressant d'intégrer les aires coutumières qui viendraient appuyer ce schéma d'accompagnement. Ce que M. Brial a approuvé en affirmant qu'il fallait travailler avec les coutumiers au sens large et associer le plus grand nombre.

Mme Kouathé a également abordé la problématique des élèves boursiers de l'île de Pins, Yaté et Thio qui ne représentent que 500 à 600 élèves et qui sont obligés de quitter leurs familles pour suivre leurs études sur Nouméa. Les demandes de bourses sont faites dans les communes de la province Sud et il serait possible de bien cibler ces jeunes afin de les suivre notamment pour éviter le décrochage scolaire. De même, Mme Darras a insisté sur ce problème de logement des élèves de brousse. Après avoir salué le travail en transversalité entre les différents services pour une meilleure visibilité auprès des jeunes, elle a rappelé que beaucoup d'élèves viennent à Nouméa pour continuer leurs études en internat mais se retrouvent souvent en décrochage scolaire par manque de place.

M. Brial a partagé ce constat mais il a rappelé que cela relevait de la compétence de la Nouvelle-Calédonie. La province Sud possède l'internat de la réussite et deux internats sur Bourail et La Foa où les résultats sont très bons, notamment grâce aux activités proposées aux élèves, auxquelles ils n'auraient pas accès ailleurs. M. Brial souhaiterait que cette politique provinciale soit développée sur tout le territoire.

Mme Tiéoué a alors demandé quels maillages étaient possibles avec la Nouvelle-Calédonie pour ces élèves qui souvent se retrouvent hébergés en famille d'accueil.

En réponse, M. Brial a proposé de programmer une réunion de travail avec la direction de l'éducation (DES) sur les problématiques de logement.

Ensuite, Mme Tiéoué a souhaité savoir si la convention entre la province Sud et l'agence sanitaire et sociale (ASS) en matière de santé concernait les établissements scolaires uniquement ou tous les jeunes de la province Sud.

M Brial a confirmé qu'elle concernait bien l'ensemble du territoire de la province Sud.

Puis M. Sao a demandé si le projet de délibération était un répertoire d'actions déjà effectives sur le terrain et s'il n'aurait pas fallu privilégier deux grandes actions plutôt que soixante-treize.

M. Brial a confirmé qu'il s'agit bien d'un recensement de tous les dispositifs prioritaires dans l'ensemble des directions provinciales soit soixante-treize actions. Aujourd'hui, il s'agit de les

regrouper, de fixer un cadre sur les orientations à donner afin de garder ceux qui fonctionnent et d'en créer d'autres au besoin comme le nouveau foyer de Néméara ou l'internat de la réussite.

M. Sao a sollicité des éclaircissements sur les partenariats et la gouvernance de la politique jeunesse ainsi que les conclusions de l'enquête suite au projet Milkman. Il s'est interrogé sur le fait que la commission de la culture n'est pas été réunie pour débattre sur la stratégie jeunesse.

Concernant l'expérience Planet Youth du professeur Milkman, M. Brial a précisé que celle-ci se retrouvait dans le dispositif « Bien dans tes claquettes » expérimenté sur Dumbéa, Mont-Dore et Koné. L'objectif était de développer un partenariat avec l'Islande en ayant le même pôle de développement qu'en Australie mais à cause de la crise sanitaire, il n'a pas été possible d'élaborer le lien avec Planet Youth. Cependant, la même méthodologie a été appliquée et le questionnaire destiné aux jeunes de 13 ans sera mis en place en début d'année prochaine, porté par l'ASS. Quant au modèle islandais qui mixte le sport et la culture, on le retrouve avec le passeport culture qui sera mis en place au 2^{ème} trimestre 2022 pour accéder à des activités sportives et culturelles. Grâce à cette carte, il sera possible pour les jeunes d'essayer plusieurs activités et de les payer à la carte. Les communes de La Foa et de Dumbéa vont expérimenter ce dispositif qui sera par la suite étendu aux autres communes.

Ensuite, Mme Julié a expliqué qu'elle avait bien compris la démarche de regroupement des dispositifs pour une meilleure organisation et une meilleure visibilité des actions menées. Néanmoins, il en ressort une vision ciblée sur les termes de « réussite » et « d'excellence » et il est dommage de réduire la stratégie jeunesse à ces deux priorités plutôt que l'épanouissement et le bien-être.

M. Brial a rappelé que dans la délibération un seul article sur les vingt proposés aborde la notion d'excellence. Il existe une différence entre réussite et excellence et la réussite ne passe pas obligatoirement par l'obtention d'un « bac +10 ». Le rôle de la collectivité est d'aider à l'atteinte d'un objectif quel qu'il soit et les articles proposés dans la délibération montrent qu'il est bien question de trouver des solutions à l'égard des jeunes qui décrochent et sont en difficulté. Ce n'est donc pas une politique qualifiable « d'excellence ».

Concernant le financement de cette stratégie jeunesse, Mme Julié a regretté de ne pas avoir un découpage plus précis par secteur et objectif mais aussi un manque de précisions quant aux 26 activités mentionnées dans le rapport de présentation. Elle a aussi insisté sur les indicateurs de résultats qui restent flous pour certains notamment sur l'appropriation culturelle dans le milieu familial.

M. Brial a expliqué que les indicateurs mentionnés sont des indicateurs internationaux qui existent déjà et M. Le Poul a précisé qu'ils ont été travaillés en partenariat avec la communauté du pacifique (CPS).

Par ailleurs, Mme Sakilia a salué le travail mené sur ce plan stratégique jeunesse qui présente de nombreux points positifs et elle a souhaité faire une différence entre le sport de compétition et de loisirs notamment quand les enfants veulent découvrir différents sports. Il faut faire attention à la recherche de l'excellence pour les enfants qui entrent en compétition et ne pas hésiter à s'appuyer sur les clubs, premiers pourvoyeurs de groupes. En effet, ce sont eux qui fixent les codes et les cadres quand on parle de sport de masse comme le football. L'objectif consiste à conjuguer l'animation, l'occupation et l'excellence par le biais d'un encadrement fort afin d'accompagner et d'encadrer la jeunesse vers un parcours de réussite.

En outre, M. Sao s'est dit choqué de voir noté dans les indicateurs de réussite, le niveau des diplômes des jeunes kanak et wallisiens entre 25 et 34 ans. Selon lui, la réussite ne dépend pas du niveau scolaire et il s'est interrogé sur l'idée véhiculée qui sous entendrait qu'il y aurait une réussite en fonction de l'ethnie. De plus, sur la question du soutien apporté aux artistes et talents repérés, il a signalé que depuis deux ans il s'agit principalement de renouveler les bourses déjà en cours sans en accorder de nouvelles.

M. Brial a souligné que la mention des communautés wallisienne et kanak n'était en rien une stigmatisation mais bien une réalité que tout le monde constate. Le niveau de réussite n'est pas le même que pour les Européens et le but est bien d'utiliser la politique provinciale comme ascenseur social notamment avec l'internat de la réussite. Même si effectivement, le diplôme n'est pas tout, il n'en reste pas moins qu'il reste un élément de réussite.

En réaction, Mme Tiéoué a expliqué que pour sa part elle n'était pas choquée puisque c'est un fait établi que les Océaniens ont du mal à accéder aux études. Beaucoup de jeunes basculent dans la délinquance et des actions doivent être mises en place afin de résoudre ce problème. En complément, Mme Sakilia a ajouté que la pratique d'un sport ou d'une activité culturelle amène au respect d'un cadre qui donne les codes permettant de mieux s'insérer dans la vie et ainsi de mieux

vivre ensemble. A travers cette stratégie, la jeunesse a besoin de réactiver ces codes pour les respecter.

Par la suite, M. Sao est revenu sur les campagnes de prévention qui seront menées en partenariat avec l'ASS et il a émis des doutes sur leur efficacité quand on voit le taux d'obésité qui n'a cessé d'augmenter. Il espère que ces campagnes seront réellement adaptées et ne se résumeront pas à des messages diffusés sans action concrète.

M. Brial a assuré que c'est grâce à une meilleure accessibilité aux activités sportives et culturelles en changeant les modes de vie des jeunes que ces campagnes pourront fonctionner. De plus, à travers le dispositif « bien manger pour mieux apprendre », des actions concrètes contribuent à modifier le rapport à la nourriture : la classe des goûts, la découverte des aliments avec la création de petits potagers dans l'enceinte de l'école grâce aux associations de parents mais aussi la promotion des produits locaux dans les cantines. Toutes ces actions sont élaborées en partenariat avec Pacific Food Lab et l'agence sanitaire et sociale afin de mettre en place des activités qui offrent une approche différente de la nourriture.

De plus, Mme Julié a réaffirmé l'importance de l'environnement dans les politiques jeunesse qui se retrouvait dans l'étude Milkman mais elle a regretté que cela ne soit pas visible dans cette stratégie jeunesse. Puis elle a demandé si les 100 millions de francs CFP attribués au pass sport culture venaient en supplément du chèque culture de 15 000 francs CFP par an, tout en rappelant que les essais de cours dans les clubs sont gratuits.

M. Brial a expliqué qu'il allait modifier le nom du pass et qu'il serait mis en place courant juin 2022 sur deux communes, Dumbéa et La Foa, pour lesquelles ont été identifiés de nombreux partenaires qui proposaient une pluralité d'activités. Les 100 millions de francs CFP concernent l'expérimentation avec un objectif d'extension progressive et cela vient bien en supplément du chèque culture. Quant à la gratuité des essais dans les clubs, la difficulté n'est pas de faire un cours mais bien d'essayer plusieurs fois en offrant un maximum de possibilités sur des activités variées.

Enfin, Mme Vendegou a remercié pour la présentation faite par M. Le Poul et ses équipes et a attiré l'attention sur la spécificité de l'île des Pins où les sports collectifs comme le football et le cricket sont bien implantés mais où il n'existe pas de développement d'autres sports collectifs ou individuels par manque de structures d'accueil.

M. Brial a expliqué que c'est ce que peut apporter ce système de financement à l'activité, en permettant à d'autres sports comme le va'a ou la voile de fonctionner, y compris sur des expériences de courte durée, pour amener à un développement durable.

Examen du projet de délibération :

Articles 1 à 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Mmes Inès Kouathé et Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenues au vote de ces articles souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 4 :

Mme Tiéoué a souligné que le mot « égalité » n'avait pas la même résonance dans la langue Kanak et cela pose des difficultés de compréhension à cause de cette différence culturelle.

M. Brial a précisé que ce terme ne touchait pas à une question culturelle. Il s'agit pour la province Sud d'affirmer que les activités qui sont développées pour les filles et les garçons doivent être au même niveau notamment sur les prix décernés, sans différenciation. Mme Jalabert a complété cette remarque en expliquant la nécessité de réaffirmer le droit pour les filles et les femmes du territoire à la liberté d'accès aux activités qu'elles souhaitent. M. Sao a évoqué la problématique de vivre l'égalité fille/garçon quand les jeunes retournent dans leur milieu familial ou tribal au sein desquels les activités sont genrées et normées. Ceci soulève la question du genre qui devra être nécessairement débattue dans le milieu traditionnel au vu de l'évolution de la société.

Avis favorable de la commission.

Mmes Inès Kouathé et Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenues au vote de cet article

souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Articles 5 à 6 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Mmes Inès Kouathé et Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenues au vote de ces articles souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 7 :

M. Sao a demandé si l'espace jeune était déjà créé, ce que M. Favreau a confirmé.

Mmes Inès Kouathé et Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenues au vote de cet article souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Articles 8 à 9 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Mmes Inès Kouathé et Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenues au vote de ces articles souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 10 :

Mme Tiéoué est revenue sur le passeport logement et l'accession à la propriété notamment pour les jeunes en communes rurales qui sont sur des terres de droits commun ou de droit coutumier. Elle a souhaité savoir si cela concernait uniquement Nouméa et le Grand-Nouméa et quels étaient les moyens mis en place par la province Sud pour aider les jeunes à construire sur le foncier existant afin qu'ils restent chez eux.

Mme Benzaglou a expliqué que le passeport premier logement était actuellement un dispositif expérimental mené sur la commune de Dumbéa sur six logements. Un bilan doit être fait prochainement et si celui-ci est positif, il serait tout à fait envisageable de prévoir des logements dans le parc locatif des bailleurs sociaux dans les communes de l'intérieur. Concernant l'accession à la propriété, les modifications apportées au code des aides à l'habitat ont permis de favoriser l'accession des 20-30 ans aussi bien sur les terres de droit commun que sur celles de droit coutumier. Néanmoins, des problèmes persistent avec le fonds de garantie sur terre coutumière piloté par le gouvernement. Ce fonds ne fonctionne plus et il n'est plus possible de mettre en place du logement aidé en province Sud (LAPS) par manque de financement. D'ailleurs, il est à constater que peu de demandes sont reçues pour ce type d'accession.

Mmes Inès Kouathé et Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenues au vote de cet article souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Avis favorable de la commission.

Articles 11 à 13 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Mmes Inès Kouathé et Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenues au vote de ces articles souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Article 14 :

Mme Kouathé a souhaité avoir des précisions à propos de la labellisation et elle a regretté que les enfants qui viennent dans les centres de loisirs ou de vacances dans différents lieux du territoire ne croisent pas les enfants qui y résident. Il serait intéressant d'envisager des conventions avec les communes concernées pour faire des échanges.

M. Le Poul a précisé que la labellisation des centres de loisirs a été mise en place en partenariat avec l'AFNOR PACIFIC. Aujourd'hui, le document est prêt afin de démarrer le travail avec les associations sur cette procédure de labellisation.

Mmes Inès Kouathé et Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenues au vote de cet article souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Avis favorable de la commission.

Article 15 :

Mme Tiéoué a abordé les problèmes de délinquance sur la commune de Thio et les peines

alternatives possibles. Elle a demandé comment les associations peuvent accueillir ces jeunes pour mettre en place des mesures de réparation en tribu.

M. Le Poul a précisé qu'un travail avec la commune de Thio était déjà effectif avec des mesures d'encadrement pour des réparations pénales. De plus, il a salué la réussite du dispositif du groupement d'employeurs sur cette même commune par le déploiement d'activités sportives et de loisirs visant le bien-être et l'épanouissement des jeunes. Thio a un très bon taux de réussite en ce qui concerne la participation aux activités mais aussi sur l'implication des jeunes et de leurs familles. Cela montre tout l'intérêt de déployer une offre localement adaptée afin de travailler sur la cohésion sociale et l'épanouissement de la population.

Mmes Inès Kouathé et Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenues au vote de cet article souhaitant réserver leur avis pour la séance publique.

Avis favorable de la commission.

Articles 16 à 20 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Mmes Inès Kouathé et Maria-Isabella Saliga-Lutovika se sont abstenues au vote de ces articles souhaitant réserver leur avis pour la séance publique

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (Mme Marie-Jo Barbier, M. Jean-Gabriel Favreau, Mme Nadine Jalabert, M. Alesio Saliga et Mme Laura Vendegou).

Au nom du groupe L'Eveil Océanien, Mme Maria-Isabella Saliga-Lutovika s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

Au nom du groupe FLNKS Sud, Mme Inès Kouathé s'est abstenue au vote de ce texte, indiquant réserver son avis pour la séance publique.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de la commission a clôturé la réunion à 15 heures 26.

Le président de la commission
de la jeunesse, des sports et des loisirs



Jean-Gabriel Favreau